

N°DEC24_016



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_016 - Contrat pour une mission de coordination, d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour l'opération d'extension du groupe scolaire Emile Glay à Montigny-lès-Cormeilles

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par la société BELLEDONE COORDINATION, sise 31 rue Ravon, Bâtiment 6, 92340 BOURG-LA-REINE,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour une mission de coordination, d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour l'opération d'extension du groupe scolaire Emile Glay à Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec la société BELLEDONE COORDINATION, représentée par Monsieur Laurent VINCENT-BARDIN, Gérant, pour un montant de 39 688 € HT pour toute la durée de l'opération.

PRECISE que les dépenses seront prélevées au gestionnaire BAT, sous-fonction 314 0, article 21351 sur l'opération 22CULT001

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 29 janvier 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 01/02/2024

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

